

Critères d'acquisition

La Foncière définit une série de critères d'acquisition exigeants, garants des performances passées et présentes, qui légitiment sa stratégie de développement depuis 1954

| |
|--|
| Residentiel |
| Non subventionné. Typologie adaptée. |
| Commercial |
| Bail de durée. Modulable. |
| Neuf |
| Construction en partenariat avec entreprise générale. Perspective de location satisfaisante. |
| Ancien |
| Qualité d'habitat. Potentiel de plus-value. Objet à rénover ou non. |
| Situation géographique |
| Moyenne ou grande ville de Suisse romande. Zone urbaine. Bien desservie par les transports en commun. A proximité d'écoles et de commerces. |
| Rentabilité |
| Le loyer doit correspondre à l'environnement économique et social. Le rendement est privilégié à la plus-value. |
| Prix |
| CHF 5 - 50 Mios |
| Régime juridique |
| Société immobilière et/ou en nom. |